

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 26 juin 2017 portant nomination des représentants des associations mentionnées aux articles R. 14-10-2 et R. 10-4-5 du code de l'action sociale et des familles, membres titulaires et suppléants du conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

NOR : SSA1719087A

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé en date du 26 juin 2017, les représentants des associations mentionnées au 2° de l'article R. 14-10-2 du code de l'action sociale et des familles œuvrant au niveau national pour les personnes âgées sont :

M. Joël JAOUEN (France Alzheimer [UNFA]), titulaire, avec pour suppléant M. Michel POULARD (ADESSA A DOMICILE - Fédération nationale) ;

M. Sylvain DENIS (FNAR - Fédération nationale des associations de retraités et préretraités), titulaire, avec pour suppléant M. Pierre ERBS (GENERATIONS MOUVEMENT - Fédération nationale) ;

M. Benoît JAYEZ (Union confédérale Force ouvrière des retraités et préretraités [UCR-FO]), titulaire, avec pour suppléant M. François FERRAGUTI (FENARA - Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat) ;

M. Serge REINGEWIRTZ (SNGC - Syndicat national de gérontologie clinique), titulaire, avec pour suppléant M. Claudy JARRY (FNADEPA - Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées) ;

M. Guillaume QUERCY (UNA-SSAD), titulaire, avec pour suppléant M. Thierry D'ABOVILLE (Union nationale des ADMR (Aide à domicile en milieu rural) ;

M. Pascal CHAMPVERT (AD-PA - Association des directeurs au service des personnes âgées), titulaire, avec pour suppléant M. Didier SAPY (FNAQPA - Fédération nationale Avenir et Qualité de vie des personnes âgées).

L'arrêté du 26 juin 2013 portant nomination des représentants des associations mentionnées aux articles R. 14-10-2, R. 14-10-4 et R. 10-4-5 du code de l'action sociale et des familles, membres titulaires et suppléants du conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est abrogé.